

FICHE SYNDICALE

Jeunes • FGA • FP

Retraite

14-02-2024 / mj

DÉPART À LA RETRAITE

La décision de prendre sa retraite est souvent hautement émotive et elle comporte son lot de questionnements financiers, mais aussi plusieurs autres considérations de planification de projets post-vie au travail. Pour ce faire, il importe de bien réfléchir à ces projets et de consulter, au besoin, des professionnels qui peuvent aider dans cette nouvelle étape.

La présente fiche se veut un résumé de votre régime de retraite.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU RREGOP

Rappel des critères d'admissibilité au RREGOP, sans réduction actuarielle :

- Compter 35 ans de service aux fins de l'admissibilité, **ou**;
- Avoir au moins 61 ans, **ou**;
- Avoir au moins 60 ans et avoir atteint le facteur d'admissibilité 90 (âge + années de service pour l'admissibilité).

Si aucune de ces trois conditions n'est remplie, mais que vous avez au moins 55 ans, vous êtes admissible à la retraite et au versement d'une rente avec réduction actuarielle de 6% par année d'anticipation (0,5% par mois).

LE RREGOP EN RÉSUMÉ

Le RREGOP procure un revenu de retraite équivalent à 2% x années de service pour le calcul x salaire admissible moyen des 5 années les mieux rémunérées.

DOCUMENTATION PERTINENTE

Le relevé de participation annuel

Chaque année, Retraite Québec émet un relevé de participation à chaque participant, contenant des informations sommaires sur le régime de retraite, soit vos dates de départ possible à la retraite et le montant projeté de vos prestations :

- Ce relevé est soit posté ou, si vous avez un compte ClicSEQR, est disponible en ligne sur le site Web de Retraite Québec. https://www.rqa.gouv.qc.ca/fr/services/services_en_ligne/mon_dossier_regie/Pages/mon_dossier_regie.aspx.
- Ce document contient aussi les informations sur les rachats de service possibles et sur les cotisations versées dans l'année et au total dans votre carrière. Il est utile d'en prendre connaissance et de signaler à l'employeur si vous constatez des erreurs.
- Pour de l'information plus détaillée, vous pouvez aussi consulter la section de questions des participants sur le site Web de Retraite Québec. <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/faq/rsp/participants/participation-au-regime-de-retraite/Pages/liste-faq.aspx>.

RACHAT DE SERVICE

Certaines périodes d'absence sans solde peuvent faire l'objet d'un rachat de service

- Les congés sans solde de plus de 30 jours;
- Les réductions de tâche à plus de 20%;
- Les congés parentaux*;
- Les périodes d'assurance-salaire au-delà de 3 ans d'absence.

Les congés de maternité, les absences indemnisées par la CNESST, les congés de maladie ponctuels, les absences en assurance-salaire de moins de 3 ans et les congés sans solde de moins de 30 jours (ou de 20% et moins dans le cas d'une réduction de tâche) n'ont pas à être rachetés.

L'outil de calcul de Retraite Québec pour le rachat de service peut être utile pour évaluer le coût du rachat : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/services-en-ligne-outils/Pages/estimation-du-cout-de-rachat-de-service-rregop-trpe.aspx>.

RACHAT DE SERVICE (suite)

Racheter des périodes de service, à quoi ça sert?

Plusieurs avantages sont liés au rachat des années de service soit :

- peut permettre une admissibilité plus rapide à une rente de retraite;
- peut augmenter le montant de la rente de retraite;
- peut permettre de bénéficier de certains avantages sur le plan fiscal.

* La banque de 90 jours peut être appliquée pour le rachat des périodes de congés parentaux (peut aussi servir à combler d'autres périodes d'absence sans solde survenues avant le 1^{er} janvier 2011). Le tout est appliqué automatiquement par Retraite Québec.

L'ESTIMATION DES PRESTATIONS

Le site Web de Retraite Québec offre un outil de calcul pour l'estimation des prestations. Il est aussi possible de communiquer par téléphone avec Retraite Québec (1-800 463-5533) afin d'obtenir un calcul.

- Pour procéder au calcul, ayez en main votre plus récent relevé de participation.
<https://estimationrente.retraitequebec.gouv.qc.ca/ChoixRegimes.aspx>.
- Si vous prévoyez prendre votre retraite dans les 4 à 24 prochains mois, il est conseillé de demander une estimation de vos droits en utilisant le formulaire suivant :
https://www.carra.gouv.qc.ca/fra/formulaire/pdf/RSP-009_fr.pdf.

AUTRES OUTILS UTILES

Pour vous aider à la prise de décision, il existe plusieurs autres ressources. En voici une énumération non exhaustive :

- Afin d'évaluer toutes ses sources de revenus à la retraite, l'outil *SimulRetraite* est facile d'utilisation afin de faire des scénarios de départ à la retraite en prenant en considération la situation personnelle de l'utilisateur. https://www.rqa.gouv.qc.ca/fr/services/services_en_ligne/planification/Pages/simulation.aspx.
- Les institutions financières offrent souvent gratuitement une consultation avec un planificateur financier, tant pour les stratégies de placement que de décaissement à la retraite. L'assureur de notre groupe, Beneva, offre aussi les services de planification financière.
- L'APRFAE (Association des personnes retraitées de la FAE) offre de l'information sur la retraite, un régime d'assurance collective, ainsi que diverses activités. <https://aprfae.com>.